

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 13 mars 2024

Achèvement du contournement routier de Besançon – Aménagement de la section comprise entre « les Boulevards » et Beure

Ouverture de l'enquête parcellaire

Le 04/03/2024 s'est ouverte l'enquête parcellaire sur le projet d'achèvement du contournement de Besançon. Cette enquête, d'une durée de 1 mois, porte sur les emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la RN57 sur la section comprise entre les « Boulevards » et Beure. Elle est destinée à vérifier l'identité des propriétaires directement concernés par le projet et a pour but de leur faire prendre connaissance des limites d'emprise du projet et des surfaces qui seront nécessaires pour la réalisation des travaux sur chacune des parcelles les concernant.

Les intéressés (prévenus individuellement pas courrier) sont invités à consigner pendant toute la durée de l'enquête leurs observations sur les registres déposés en Mairie de Besançon et Beure ou à les adresser par écrit sur le site internet de la Préfecture du Doubs (accessible grâce au lien suivant : https://www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-Construction-Logement-et-Transports/Amenagement-et-developpement-durables/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-au-titre-du-Code-de-l-expropriation-pour-cause-d-utilite-publique), ou par courrier à l'attention du

1

Odile Roque Bedeaux pôle communication Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



commissaire enquêteur, ou directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences prévues aux dates suivantes :

- Mardi 19/03/2024 de 14h à 17h à la Mairie de Besançon,
- Mercredi 03/04/2024 de 14h à 17h à la Mairie de Besançon,
- Mercredi 13/03/2024 de 8h30 à 11h30 à la Mairie de Beure,
- Vendredi 29/03/2024 de 8h30 à 11h30 à la Mairie de Beure.

Les acquisitions foncières, les études techniques détaillées sur l'ensemble de l'opération et une première phase de travaux seront financées dans le cadre du volet Mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan Etat Région (CPER) pour un montant de 84 M€, réparti entre l'État, Grand Besançon Métropole, le Conseil Départemental du Doubs et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La première phase de travaux correspondra à l'aménagement de la section comprise entre le diffuseur de l'Amitié (connexion avec la voie des Montboucons et le boulevards Kennedy) et le diffuseur de Planoise. Après l'obtention de l'autorisation environnementale et la réalisation des fouilles archéologiques, les travaux de cette première phase pourraient démarrer en 2026.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

